

cial argument contre lequel est venu échouer l'offre de M. Coubayon, a été puisé dans la lettre même qu'il invoquait comme décisive en faveur de son projet.

Y a-t-il eu erreur de rédaction dans la lettre de M. Bousingault? On ne saurait le supposer; mais alors, s'il est vrai, comme l'avance l'habile chimiste, que les eaux du Rhône soient *plus pures que celles de Royes*, comment expliquer la prétention de la compagnie par dérivation?

Quoiqu'il en soit, on ne saurait trop applaudir à la sagesse avec laquelle toute cette discussion a été conduite; et notre ville, à la veille de jouir d'un bienfait qu'elle réclamait depuis si long-temps, n'oubliera pas que c'est au conseil municipal de 1838 qu'elle aura dû cette mesure dont les résultats seront si avantageux à la santé publique.

C. F.